



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IATOS

Question écrite n° 53548

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'implantation de postes de non-enseignants dans l'académie de Nice. Cette mesure qui a pris effet dès le 1er janvier 2000, a été particulièrement appréciée par les établissements et services du département, surtout si l'on compare les taux d'encadrement de cette académie avec les moyennes nationales. En effet, cette initiative qui consiste à implanter les postes IATOS prévus par le budget de la nation pour l'année civile, sans attendre la rentrée suivante, s'est révélée très bénéfique. Si elle était reconduite, cela aurait pour effet de titulariser des admis sur la liste principale (voire sur liste complémentaire) aux concours organisés localement que l'administration a été incapable de nommer sur un poste à la rentrée, faute de supports budgétaires en nombre suffisant. En conséquence, il lui demande de bien vouloir adopter définitivement cette mesure nécessaire, qui contribuerait, de plus, à résorber l'auxiliaiat.

Texte de la réponse

La décision d'anticiper au 1er janvier 2000 l'attribution de 250 emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service (IATOS) sur les 810 emplois créés en loi de finances a été prise à titre exceptionnel, pour pallier certaines difficultés conjoncturelles constatées au cours du dernier trimestre 1999 dans les académies les moins favorisées au regard des moyens (IATOS). Il n'a pas été envisagé de reconduire cette mesure au cours des prochains exercices. En 2000, l'académie de Nice, dont la situation fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif, a bénéficié de 54 emplois IATOS dont vingt-trois ont été mis à sa disposition au début de l'année civile. Pour 2001 cette académie, dont les effectifs d'élèves représentent 3 % de la population scolaire, est attributaire de quatre-vingt-quinze emplois IATOS, soit 7,3 % des moyens nouveaux.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53548

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6420

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4407